



Services aux personnes

Des « emplois au rabais » et un « pâté d'alouettes »

Denis Clerc, dans *Alternatives économiques* n° 280 de mai 2009, rappelle que le plan Borloo sur les services à la personne réunissait tous les ingrédients du succès avec « des services à domicile moins coûteux pour les usagers, des facilités plus grandes d'accès des aides pour les employeurs encouragés par une fiscalité incitative ».

Denis Clerc reconnaît que le plan Borloo a connu un succès quantitatif avec une offre « stimulée » et donc une demande qui a été au rendez-vous. Seules les « enseignes » nationales (devant faire le lien entre la demande et l'offre) n'ont pas connu la percée escomptée.

Par contre, Denis Clerc démontre que les emplois familiaux constituent « une source importante de paupérisation salariale », et ceci « grâce à une aide massive de l'État ». Denis Clerc a calculé que chaque heure travaillée fait l'objet de réductions de cotisations sociales et de réductions d'impôts pour un montant global de l'ordre de 10 euros, sans compter les exemptions sociales et fiscales attachées au chèque emploi service universel (CESU) lorsque l'entreprise le finance en partie (baisse des cotisations sociales).

Denis Clerc conclut que, hors garde d'enfants et aide aux personnes âgées, le premier plan Borloo coûte aux contribuables de l'ordre de 4 milliards d'euros par an, pour environ 80 000 créations d'emplois par

an. Soit 50 000 euros d'argent public par emploi supplémentaire, « dont une majorité sont pourtant paupérisants »⁽¹⁾.

« Est-ce bien raisonnable ? »

Comme le souligne Denis Clerc, on pouvait s'attendre à ce que le nouveau plan des services aux personnes corrige les inconvénients du premier plan : « notamment qu'il subordonne les aides fiscales au fait de passer par des organismes (publics ou associatifs) chargés de vérifier la qualité des emplois créés ». Il n'en est rien... Au contraire : il est vrai qu'« en période de crise, tout emploi créé est un " bon emploi ", même s'il est misérable »...

Listant les nouvelles mesures, Denis Clerc considère que « tout cela ressemble fort à un pâté d'alouettes : beaucoup d'argent public pour consolider la demande de services à domicile, très peu d'actions en faveur des salariés et de la qualité des services rendus ».

Il demande s'il est bien raisonnable de subventionner les employeurs et les utilisateurs plutôt que les services rendus, ce qui finit par « coûter très cher à la collectivité ». Pour Denis Clerc, l'État « aide financièrement, en majorité, ceux qui n'ont pas vraiment besoin de l'être et laisse de côté une grande partie de ceux qui en auraient besoin. Et aboutit à multiplier les emplois de mauvaise qualité ».

⁽¹⁾ - Ce n'est pas le cas dans les services qui, par exemple, appliquent l'accord de branche sur les rémunérations et s'attachent à fournir un volume horaire d'activité conforme aux attentes des salariés.

Les chiffres de la semaine

Les produits intérieurs bruts (PIB) en 2005

Le PIB régional par habitant s'élève à 25 400 euros en 2005 (euros courants), ce qui recouvre en fait de fortes disparités départementales. Il s'échelonne entre 23 000 euros dans le Maine-et-Loire et 27 600 euros en Loire-Atlantique.

La Mayenne se classe au 4^e rang des départements ligériens pour le PIB par habitant, et au 3^e rang pour le PIB par emploi.

PIB par département dans les Pays de la Loire (2005)

	PIB (en millions d'euros)	PIB par habitant (en euros)	PIB par emploi (en euros)
Loire-Atlantique	33 499	27 591	65 854
Maine-et-Loire	17 370	22 946	56 662
Mayenne	13 930	23 607	57 788
Sarthe	13 402	24 214	61 381
Vendée	7 065	23 654	56 957

Source : INSEE Pays de la Loire

A vos agendas

Le 28 mai à Évron « Dialogue de secours »

Le jeudi 28 mai, à 20h, au Nymphéa, rue Alain-Vadepied, à Évron, le Groupe Prévention Suicide des Coëvrans organise une séance de théâtre forum pour la prévention du suicide chez les jeunes : « Dialogue de secours ». Gratuit et ouvert à tous.

Renseignements : Martine Frétard (02 43 01 62 65).



Licencieusement

La langue française est pleine de subtilités. Ainsi, en fin de saison sportive, des entraîneurs vont être « licenciés » en conséquence des mauvais résultats de l'équipe dont ils avaient la responsabilité. Paradoxalement, au début de chaque saison, ils doivent être « licenciés », c'est-à-dire titulaires d'une licence sportive les autorisant à exercer leur activité... Bref, éviter de dire à un professionnel du sport (compétiteur ou entraîneur) que vous allez le licencier... « Licenciation » (pas encore dans le dictionnaire) ou « licenciement », ce n'est pas la même chose !

La pensée hebdomadaire

L'acquisition et la maîtrise de la langue du pays d'accueil, la connaissance des valeurs de la société européenne et l'accès à l'emploi ont constitué les trois axes majeurs de la Conférence européenne sur l'intégration des immigrés qui s'est tenue à Vichy en novembre dernier.

Le philosophe Jean-Claude Monod s'interroge ainsi « sur le sens de politiques d'intégration qui, loin d'une conception de l'intégration comme " processus social produit par l'immersion dans le pays d'accueil ", réclament que les candidats soient en quelque sorte déjà intégrés avant même de s'installer sur le territoire »...

Lydie Fournier, « L'intégration des immigrés : un modèle européen qui se cherche », *Sciences Humaines* n° 205 de juin 2009.